

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 décembre 2023

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-12-2023-11

Date de convocation le 15/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Procurations : 5
Votants : 15

Le vingt-deux décembre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes, BAZIARD, ETCHART, GRAUX, et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, LETARGUA et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme DAUBAS pouvoir à M. LACOSTE-PEDELABORDE
Mme LOQUET pouvoir LETARGUA,
M CLAVÉ pouvoir à MME ETCHART,
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD,
M HILLOOU pouvoir à Mme GRAUX.

OBJET : Conventions de servitudes de passage en terrain privé de canalisation d'électricité

L'adjoint aux travaux expose que dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire sur la route départementale 817. La commune a sollicité le Territoire d'Energie 64 pour l'enfouissement des réseaux.

L'impact pour le projet consiste au passage de câbles souterrains sur les parcelles communales BK 110 et BH8.

Considérant l'intérêt de ces travaux, après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer les conventions pour autorisation de passage pour réseau de distribution souterraine sur les parcelles sus nommées

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240108-22_12_2023_11-DE

